

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

SEANCE DU : 10 MARS 2006

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	101

L'an deux mille six

Date de la convocation	
28 février 2006	

Nombre de Membres présents : 101

Date d'affichage	
28 février 2006	

Monsieur Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération
--------------------------

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE  
L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET ANNEXE  
S.P.A.N.C.**

**VOTE :**

POUR : 101  
CONTRE : 0

**DELIBERATION  
N° 2006/06**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2005 DU  
BUDGET ANNEXE S.P.A.N.C.**

Le Comité Syndical, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14.

Après avoir approuvé le 10 mars 2006 le compte administratif pour 2005 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 8.237,08 €

Constate que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 2.972,33 € mais ne nécessite pas de besoins en financement pour l'exercice 2006.

Décide, sur proposition du Président, d'affecter à l'excédent reporté, compte 002, pour 8.237,08 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :
------

et publication ou  
notification

du 10 mars 2006
-----------------